

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 4 DÉCEMBRE 2020**

DÉLIBÉRATION N° 20- 057 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LE CNPE DE CRUAS-MEYSSE, SUR LE PROJET D'EXPERTISE D'UN GÉNÉRATEUR DE VAPEUR DANS LE BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE DES GÉNÉRATEURS DE VAPEURS DU CNPE DE CRUAS-MEYSSE SUR LA COMMUNE DE MEYSSE

M. Le Maire informe que la centrale nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meyssse a déposé auprès de l'autorité de sûreté nucléaire, une demande d'autorisation environnementale, en vue d'un projet d'expertise d'un générateur de vapeur dans le bâtiment d'entreposage des générateurs de vapeurs de la centrale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sur la commune de Meyssse. L'avis d'enquête publique a été affiché le 20 octobre 2020.

Une enquête relative à cette demande a eu lieu du mardi 10 novembre 2020 au vendredi 27 novembre 2020 inclus, à la mairie de Meyssse, siège de l'enquête, où le commissaire enquêteur a assuré trois permanences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par le CNPE Cruas-Meyssse, sur le projet d'expertise d'un générateur de vapeur dans le bâtiment d'entreposage des générateurs de vapeurs du CNPE de Cruas-Meyssse sur la commune de Meyssse

Délibération votée à l'unanimité.